

# Délimitation de la carte électorale

Mémoire présenté à la

Commission de la représentation électorale

Par la municipalité de Maria,  
Comté de Bonaventure

New-Richmond, 27 mai 2008

Monsieur le président,  
Messieurs les commissaires,

Nous vous remercions de nous offrir l'occasion de venir nous faire entendre sur le projet de refonte de la carte électorale.

Nous sommes très touchés par le projet et c'est pourquoi le Conseil municipal de Maria a tenu à exprimer sa vive opposition au fait de soustraire les régions de trois comtés au profit des plus grands centres. Nous tenterons de vous justifier notre position en parlant de la région de la Gaspésie, puisque nous savons que les autres circonscriptions touchées ont largement fait leur représentation auprès de la Commission électorale sur ce sujet.

La première réaction qui nous est venue d'emblée à la première lecture du projet de refonte de la carte électorale a été de se dire *«après tous ces coups durs à notre économie, voilà que la Commission s'en mêle et à son tour en rajoute pour nous affaiblir d'avantage»*

Comment en effet ne pas percevoir quelques signes de paranoïa lorsque notre région peine à se sortir d'un marasme qui perdure année après année ?

Parce qu'avec le scénario de perdre une autre fois un comté en Gaspésie (les comtés de Gaspé-Nord et Gaspé-Sud ont été fusionnés en 1972), nous percevons très distinctement un effritement de notre pouvoir politique auprès de l'Assemblée nationale. En perdant un autre comté en région, le Québec perd aussi. N'avons-nous pas fourni dans le passé et, encore aujourd'hui, de grands personnages politiques au Québec ?

Historiquement, la Gaspésie a déjà été très prospère. Peu à peu le déclin démographique s'est accéléré avec le déplacement des lieux de prises de décisions toujours au profit des grands centres. Tranquillement la Gaspésie s'est vidée et aujourd'hui, la Commission veut consacrer ce fait en nous privant d'un autre comté.

Nous comprenons le principe que vous défendez, c'est-à-dire de *délimiter les circonscriptions électorales de manière à assumer le respect de la représentation effective des électeurs.*

Cependant, ce modèle ne nous convient pas. On peut bien sûr tenir compte de ce principe mais certainement pas se baser uniquement sur cette prémisse. Il y a bien d'autres paramètres à prendre en compte lorsque survient le temps de définir l'exercice démocratique sur un territoire donné. On pourrait à ce titre mentionner la préservation du poids politique des régions ressources, l'éloignement de l'appareil gouvernemental, le regroupement en communauté d'intérêts, etc.

Bien d'autres mémoires ont largement évoqué l'appartenance territoriale, l'identité régionale, l'identité géographique et socio économique. Ce sont là des concepts que nous reconnaissons comme importants et qui doivent être considérés dans une délimitation de comté. Sinon nous aboutirons à des découpages administratifs sans fondement dans la réalité de la population. C'est aussi à ce titre que nous comprenons les autres municipalités de la MRC d'Avignon qui veulent rester regroupées avec le comté de Bonaventure.

Dans notre région, l'appartenance à un comté est primordiale. Elle est importante cette appartenance parce que le lien avec un député est souvent notre seul contact avec l'appareil gouvernemental quand ce n'est pas la seule porte d'entrée avec les services du gouvernement. Notre députée est déjà trop sollicitée avec le territoire qu'elle a à couvrir. Comment espérer une meilleure présence de l'état québécois si on ajoute un plus grand nombre d'électeurs et que l'on agrandit le territoire à couvrir ? L'accessibilité doit faire partie, selon nous, de la notion d'exercice démographique.

Nous avons connu un redécoupage similaire pour les circonscriptions fédérales. C'est un peu comme si ce palier de gouvernement n'existait pratiquement plus dans notre région. Il est loin, inaccessible et surtout inefficace pour la relance économique. Nous demandons à la Commission de ne pas reproduire l'erreur commise pas le fédéral.

Nous ferez-vous revivre ce cauchemar avec la perte d'un autre comté en Gaspésie ?

## CONCLUSION :

Selon la loi actuelle, vous vous considérez justifiés de vous prêter à cet exercice de redécoupage de la carte électorale.

Aujourd'hui, nous demandons à la Commission de trouver un moyen de maintenir le poids actuel et relatif des régions. Nous croyons qu'il en va du dynamisme du Québec en entier. *La force d'une chaîne n'a-t-elle pas la force de son maillon le plus faible ?*

Nous attendons de la Commission qu'elle demande au Gouvernement du Québec de revoir sa Loi pour prendre en compte d'autres facteurs que le seul nombre d'électeurs pour redessiner une nouvelle carte électorale.

MERCI

Normand Audet, maire de Maria